Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

►B

RÈGLEMENT (UE) Nº 92/2010 DE LA COMMISSION

du 2 février 2010

mettant en œuvre le règlement (CE) nº 471/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant les statistiques communautaires relatives au commerce extérieur avec les pays tiers, en ce qui concerne les échanges de données entre les autorités douanières et les autorités statistiques nationales, l'élaboration des statistiques et l'évaluation de la qualité

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(JO L 31 du 3.2.2010, p. 4)

abrogé par:

	Journal officiel		
	nº	page	date
Règlement d'exécution (UE) 2020/1197 de la Commission du 30 juillet 2020	L 271	1	18.8.2020

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://data.europa.eu/eli/reg/2010/92/2017-01-01/fra